# Les cours avant le Jumu'ah

**Shaykh Al-Albânî**

Parmi les actes interdits dans la mosquée :

**5) S'asseoir en cercle [se réunir] avant la prière du vendredi, même pour la science ou l'évocation**, et ce d'après le hadith : « Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a interdit le commerce dans la mosquée, qu'on y lise des poésies, qu'on y demande à propos d'une bête perdue et que les gens se réunissent le vendredi avant la prière. » Rapporté par Abû Dâwûd (1/170), An-Nasâ'î (1/117), At-Tirmidhî (2/139) [et d'autres…] Le hadith est hasan comme l'a démontré Ad-Dhahabî dans Al-Mîzân […] c'est aussi l'avis de grand savant Ahmad Muhammad Shâkir dans son commentaire des Sunan At-Tirmidhî, que celui qui le désire s'y réfère […]

**Ce que l'on tire du hadith :**

Al-Khattâbî a dit dans *Al-Macâlim* : « [Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a interdit les assises (*Hilaq*) qui est le pluriel de *Halqah*. Mais un de nos enseignants a transmis le hadith en prononçant *Halq* [qui signifie raser] et il m'a informé que depuis quarante ans il ne s'était jamais rasé la tête avant la prière du vendredi ! Je lui dis : [Ce n'est pas *Halq*] mais *Hilaq* qui est le pluriel de *Halqah* [l'assise], ainsi le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a réprouvé le fait de se réunir avant la prière [du vendredi] pour la science et l'évocation, et au contraire de se consacrer à la prière et de se taire en vu du sermon et du rappel. Et lorsque la prière est accomplie, on peut alors se réunir et s'asseoir ensemble. Il me dit : tu m'as soulagé d'un poids et il m'a remercié, et c'était un homme pieux, qu'Allah lui fasse miséricorde. »

Dans *Al-Mirfâh* (1/467-468) il est dit : « La cause de cette interdiction est que généralement lorsque les gens se réunissent, ils parlent et élèvent la voix, ainsi ils n'écoutent plus le sermon alors qu'on leur ordonne d'écouter. C'est l'avis de certains savants. An-Nûrbashtî a dit : « L'interdiction porte deux sens. Premièrement, cette forme [le cercle] s'oppose au rassemblement [en ligne] des prieurs. Deuxièmement, le rassemblement pour le sermon du vendredi est très important, il ne convient pas à celui qui y assiste de se préoccuper d'autre chose, jusqu'à ce qu'il touche à sa fin. Ainsi, se rassembler avant la prière amène les gens à négliger la chose qu'on les a encouragés à accomplir. Dans *Sharh As-Sunan*, il est dit : « Ce hadith montre le caractère détestable du fait de se réunir avant la prière du vendredi pour l'évocation ou la science, au contraire il faut s'occuper par le rappel, la prière et le silence en vue du sermon. Et après la prière, il n'y a aucun mal à se rassembler. Dans *Al-Ihyâ'* il est dit : « Il est détestable de s'asseoir pour se réunir avant la prière [du vendredi]. »

As-Shawkânî a dit dans *Nayl Al-Awtâr* (2/134) : « La majorité des savants a été d'avis que cela était détestable, car cela peut couper les rangs alors qu'ordre est donné aux gens de glorifier Allah et de compléter les rangs. At-Tahâwî a dit : « Il est interdit de se réunir avant la prière si la mosquée est pleine, sinon il n'y a aucun mal en cela. Le fait qu'il ait été précisé « avant la prière » montre qu'il n'y a aucun mal à se réunir après pour la science et le rappel. Le fait que le jour du vendredi ait été précisé montre que cela est permis en dehors de ce jour comme cela apparaît dans le hadith rapporté par Abû Wâqid qui dit : « Alors que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) était [assis en cercle avec les gens] dans la mosquée, un groupe de trois hommes arriva. Deux d'entre eux se présentèrent au Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*), et le dernier s'en alla. L'un des deux vit un espace dans le cercle et s'assit à cet endroit, et l'autre s'assit derrière eux… » (Al-Bukhârî et Muslim) Quant au fait de se réunir dans la mosquée pour des affaires de ce bas monde, cela est interdit, comme il apparaît dans le hadith d'Ibn Mascûd : « A la fin des temps, des gens s'assoieront en petits cercles dans la mosquée pour parler de ce bas monde, ne vous asseyez pas avec eux, car Allah n'a pas besoin d'eux. » Al-cIrâqî l'a cité dans *Sharh At-Tirmidhî* puis il dit : « La chaîne de transmission de ce hadith est faible car elle contient Bazîc Abû Al-Khalîl qui est un transmetteur très faible ? […Shaykh Al-Albânî a ensuite discuter la chaîne de transmission de ce hadith et il en a cité d'autres en des termes proches, mais aucun n'est exempt de faiblesse.]

**Remarque** : Quant au hadith répandu : « Les discussions dans la mosquée brûlent les bonnes actions comme le feu brûle le bois. » il n'a aucun fondement. Al-Ghazâlî l'a rapporté en ces termes dans *Al-Ihyâ'* (1/136) : « Les discussions dans la mosquée mangent les bonnes actions comme le bétail mange l'herbe. » Al-Hâfizh Al-cIrâqî dit en commentaire : « Je ne lui connais aucun fondement. »

Le lecteur a aussi pu constaté la divergence des savants sur les causes de l'interdiction de se réunir avant le prière du vendredi, et il n'est pas possible d'avaliser l'une des causes avancées en l'absence de Texte provenant de celui qui est préservé de l'erreur. Mais la généralité du hadith englobe tous les rassemblements, même pour la science et la révision, et c'est ce que l'on peut tirer des paroles de Al-Baghawî dans *Sharh As-Sunnah* et de Al-Khattâbî dans *Al-Macâlim*. Et Allah est plus savant.

Source : *Ahkâm Al-Masâjid*, p.101-106
Traduit et publié par les salafis de l’Est